

## *Troisième Commission: sociale, humanitaire et culturelle.*



Quelles politiques et mesures sont nécessaires pour faciliter une intégration réussie des migrants et des réfugiés dans la société d'accueil ?



L'arrivée de populations migrantes et réfugiées soulève d'importants défis d'intégration dans les pays d'accueil. Faciliter leur participation à tous les aspects de la vie économique, sociale et civique est essentiel, tant pour leur épanouissement personnel que pour la cohésion et la prospérité de la société dans son ensemble. Cependant, ce processus d'intégration est complexe et nécessite des efforts coordonnés pour surmonter les obstacles linguistiques, culturels, discriminatoires et autres barrières auxquelles ces populations sont confrontées. Des politiques et mesures adaptées, impliquant tous les acteurs concernés, sont indispensables pour relever ce défi majeur. Ainsi, pour éviter les conflits et limiter leur impact sur les populations locales, nous débattons pendant ce MUN autour de la question :

Problématique : Quelles politiques et mesures sont nécessaires pour faciliter une intégration réussite des migrants et des réfugiés dans la société d'accueil ?

### **I : Définitions des termes du sujet.**

**Migrants** : Personnes qui quittent leur pays d'origine pour s'installer dans un autre pays, de manière volontaire, généralement pour des raisons économiques ou personnelles.

**Réfuégiés** : Personnes qui ont dû fuir leur pays d'origine en raison de conflits armés, de persécutions ou de violations des droits humains, et qui ne peuvent y retourner en toute sécurité.

**Intégration** : Processus d'adaptation mutuelle des populations migrantes et de la société d'accueil, permettant la participation effective des migrants à tous les aspects de la vie économique, sociale, culturelle, civique et politique.

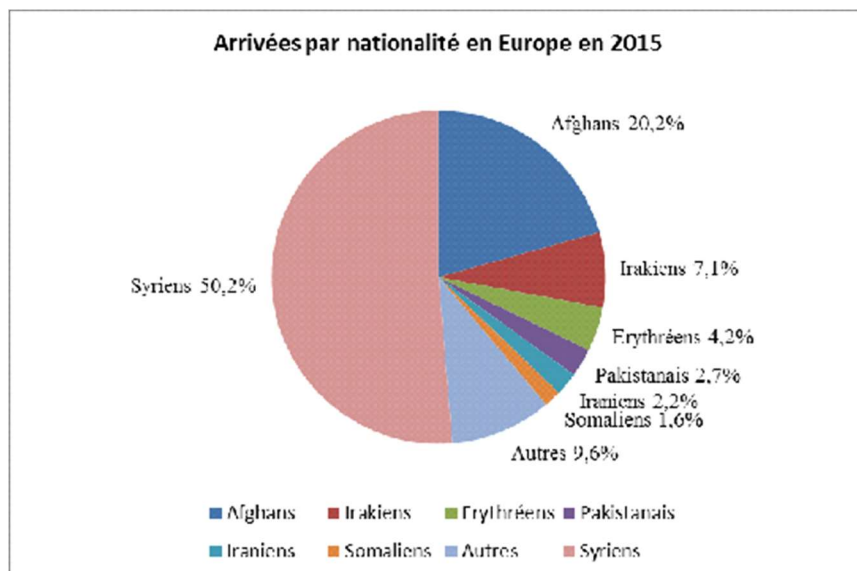
**Société d'accueil** : Pays ou communauté qui reçoit des populations migrantes ou réfugiées sur son territoire.

**Politiques d'intégration** : Ensemble de mesures législatives, réglementaires et programmatiques mises en place par les autorités pour faciliter l'intégration des migrants et réfugiés (apprentissage de la langue, formation professionnelle, accès au logement, services sociaux, etc.).

## II : Point historique sur le sujet :

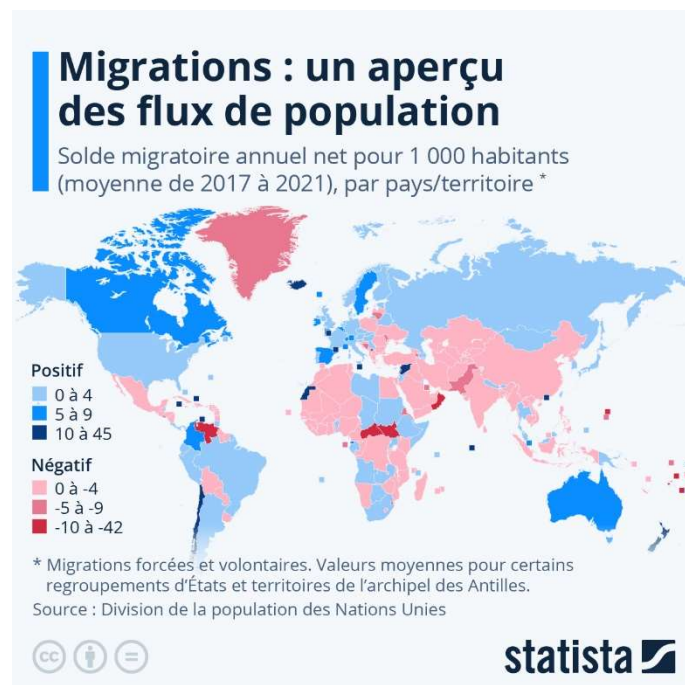
La crise mondiale actuelle des réfugiés ne s'est pas produite du jour au lendemain. C'est un problème qui s'accélère lentement au cours des 73 dernières années.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (fondé en 1950) conserve des données sur les populations de réfugiés remontant à 1951. Chaque année au cours des sept dernières décennies, au moins 1,6 million de réfugiés ont été accueillis. Depuis 1982, ce nombre est rarement descendu en dessous de 10 millions de réfugiés enregistrés chaque année auprès du HCR. Au début des années 2000 La crise migratoire mondiale a commencé à prendre de l'ampleur avec l'augmentation des conflits armés, des crises économiques et des changements climatiques. Elle s'est intensifiée avec le déclenchement de la guerre civile en Syrie en 2011. Elle a atteint un point culminant avec la crise des réfugiés en Europe en 2015.



La crise migratoire mondiale est un défi complexe qui s'est intensifié ces dernières décennies. Elle est influencée par des facteurs tels que les conflits, les crises économiques, les changements climatiques et les violations des droits de l'homme. Les régions les plus touchées comprennent l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient, l'Asie du Sud et l'Amérique latine. La crise implique à la fois des réfugiés, qui traversent les frontières internationales pour échapper à la persécution, et des déplacés

internes, qui sont forcés de quitter leur région d'origine. Nous comptons actuellement plus de 281 millions de migrants dans le monde. Les routes migratoires les plus connues incluent la Méditerranée centrale, les Balkans et l'Amérique centrale. La réponse internationale varie, avec des initiatives comme le Pacte mondial sur les migrations de l'ONU. Cependant, les politiques migratoires et les attitudes des pays d'accueil diffèrent. La crise migratoire mondiale nécessite une approche globale et concertée pour faire face à ses causes profondes et à ses conséquences

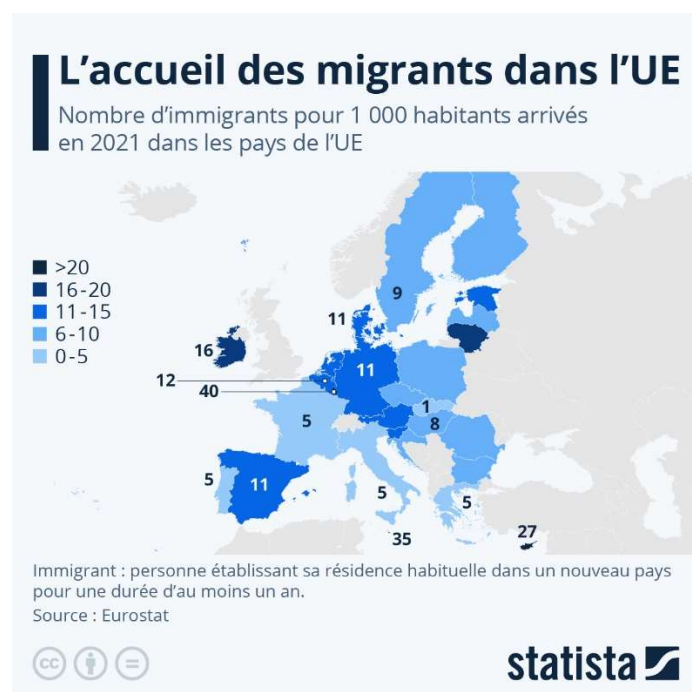


### **III : L'intégration des migrants en sociétés :**

L'intégration réussie des populations migrantes et réfugiées dans les sociétés d'accueil nécessite une approche globale et coordonnée à plusieurs niveaux. Au niveau individuel, il est essentiel de faciliter l'apprentissage de la langue, l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, ainsi que l'appropriation des codes culturels du pays d'accueil. Sur le plan communautaire, des programmes favorisant le vivre-ensemble, les

échanges interculturels et la lutte contre les discriminations doivent être mis en place, en impliquant les diasporas existantes.

Au niveau institutionnel, des politiques d'accueil claires avec des procédures accélérées d'obtention de titres de séjour, un accès facilité aux services publics et des campagnes de sensibilisation sont indispensables. Sur le plan économique, il faut lever les obstacles à l'emploi, soutenir l'entrepreneuriat et impliquer le secteur privé. Une approche coordonnant tous ces efforts, rassemblant les pouvoirs publics, les entreprises, les associations et les communautés migrantes elles-mêmes, permettra une intégration harmonieuse et mutuellement bénéfique pour les nouveaux arrivants et la société dans son ensemble.



### III : Les chartes et acteurs dans ce sujet :

1. Les organisations internationales : ONU, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2. Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : Adoptée en 1990 par l'Assemblée générale des Nations Unies, elle vise à protéger les droits des travailleurs migrants et de leurs familles et à promouvoir leur intégration sociale et économique.

3. Directive européenne sur l'intégration des ressortissants de pays tiers : Adoptée en 2003 par l'Union européenne, cette directive vise à établir des normes communes pour l'intégration des ressortissants de pays tiers dans les États membres de l'UE, en mettant l'accent sur l'apprentissage de la langue, l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux.

4. Pacte mondial sur les migrations de l'ONU : Adopté en décembre 2018, ce pacte vise à renforcer la coopération internationale en matière de gestion des migrations, en mettant l'accent sur la protection des droits des migrants, la lutte contre la traite des êtres humains et la promotion de l'intégration.

5. Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés : Cette convention définit le statut juridique des réfugiés et les droits qui leur sont accordés, ainsi que les obligations des États envers les réfugiés.

6. Résolution 2417 du Conseil de sécurité de l'ONU : Adoptée en mai 2018, cette résolution souligne le lien entre les conflits armés et la crise humanitaire, y compris la crise migratoire, et souligne la nécessité de protéger les civils et de faciliter l'accès humanitaire.